

-----  
CABINET  
-----

Arrêté n° 7060 /MESRSIT/CAB

Accordant l'agrément de création à certains établissements privés  
de l'enseignement supérieur

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n° 008-90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1<sup>er</sup> février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;


Vu le décret n° 96- 174 du 15 avril 1996 fixant les normes applicables à l'école ;

Vu le décret n° 96- 221 du 13 mai 1996 tel que modifié par le décret n° 2004-327 du 16 juillet 2004, portant réglementation de l'exercice privé de l'enseignement ;

Vu le décret n° 2003-182 du 11 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n° 2008-127 du 23 juin 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des commissions d'agrément des établissements privés de l'enseignement ;

Vu le décret n° 2021-342 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation  technologique ;

Vu le décret n° 2021-533 du 14 décembre 2021 portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté 6519 du 04 novembre 2005 portant attributions et organisation des services et bureaux de la direction générale de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 1133/MES-CAB du 1<sup>er</sup> mars 2010 fixant la composition de la commission d'agrément des établissements privés de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 9107/MES-CAB du 09 novembre 2010 portant approbation du cahier des charges régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements privés de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 16657/MES-CAB du 06 octobre 2014 précisant les mécanismes de régulation de l'initiative privée en matière d'enseignement supérieur ;

Vu les résultats de la 7<sup>e</sup> session ordinaire de la commission d'agrément des établissements privés de l'enseignement supérieur, tenue à Brazzaville les 04 et 05 mai 2023,

#### ARRETE :

**Article premier** : conformément aux dispositions des articles 14 du décret n° 96-221 du 13 mai 1996 et 13 du décret n° 2008-127 du 23 juin 2008 susvisés, il est accordé aux personnes physiques et morales ci-dessous citées, un agrément de création d'établissement privé. Il s'agit de :

#### **Pour Brazzaville**

##### **1. LOMBO Flavie Chantal Henriette**

CLAVIS ATLAS Institut

Case B-24-24 avenue Luc Adamo MATETA (vers Saint Exupéry)

Tél : 05.300.03.03.

##### **2. LIKAMBIABEKA Meyer Blanc**

Ecole Africaine d'Excellence (EAE),

70, bis rue Lampama Talangai

Tél : 06.494.23.77.



### **3. GOMA MACKOUANGA Chanel Cédric**

Institut Congo Technologique (ICT)

22, rue Likouala près de la maison commune de Poto-poto, face BCH

Tél : 06.822.91.78 / 05.551.35.02 ; 06.610.60.61.

### **4. Jean François BONBHEL**

YEKO' ELITE

Immeuble Monte Cristo, 1<sup>er</sup> étage rond-point de la gare

Tél : 06.984.50.65.

#### **Pour Pointe-Noire**

#### **1. Philémon KISSANGOU**

Ecole Communautaire de l'Enseignement Supérieur (ECES)

Enceinte CEFA, derrière l'Institut Thomas SANKARA.

Tél : 06.634.10.34.

#### **2. MOANDA née ETOKA-BEKA MANDINGHA KOSSO**

Giovani et Mamie University (G &M)

NGOYO Centrale

Tél : 05.795.83.27 / 06.559.41.92.

#### **3. IFOUIFOUA Edith Laure**

Institut Universitaire CENYD

Quartier Saint - Pierre.

Tél : 05.735.90.63 / 06.824.50.57 / 06.673.58.63.

#### **4. Conseil Congolais des Chargeurs**

Centre TRAINMAR

21, rue du Boulevard Charles de Gaulle, Centre - ville.

Tél : 06.831.93.93 / 05.377.46.46.

#### **Pour Nkayi**

#### **1. Michel KIBANGOU**

la Haute Ecole de Management et de l'Ingénierie La Percée

Croisement avenue 31 décembre et rue Zaou, Kayes

Tél : 06.811.87.90 / 06.914.79.46.

**Article 2** : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 8 juin 2023

**AMPLIATIONS :**

PR	01
PM	01
MESRSIT-CAB	02
Tous les ministères	35
CNCU	01
UMNG	01
DGESUP	01
DGASOU	01
INTERESSES	09
ARCHIVES	02/54



Pr EMMANUEL née ADOUKI Delphine Edith. -

